

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 156

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, Mme Duby-Muller, M. Foulon,
M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, Mme Fort, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier,
M. Olivier Marleix, M. Decool, M. Berrios, M. Cinieri et M. Heinrich

ARTICLE 11

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , produits à partir de matières premières ne créant pas de besoin de terres agricoles supplémentaires, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à ne pas sanctuariser l'agriculture dans sa vocation vivrière.

En effet, jusqu'au XX^{ème} siècle, l'agriculture avait aussi une vocation énergétique, notamment avec l'avoine pour les chevaux.

Si l'on souhaite augmenter la production de biocarburants, limiter celle-ci aux seules terres destinées à cet effet à l'heure actuelle ne pourra permettre d'atteindre les objectifs posés par le projet de loi.